

# REGLEMENT JEUX CONCOURS ODILE RENCONTRES 04 Déc 2020 au 21 janv 2021

## Article 1 : OBJET

Odile Conseil (Affaire personnelle Commerçant) ci-après désignée « l'Organisatrice », dont le siège social est situé à Brive (19100) au 1 rue François Mialet dont le numéro SIRET est le 39971851900073,

organise un jeu *gratuit sans obligation d'achat*

sur : **le site internet *odile-rencontres.fr* et sur la Page Facebook *Odile Rencontres du 04 décembre 2020 minuit au 21 janvier 2021 minuit.***

Selon les modalités décrites dans le présent règlement.

## Article 2 : PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure à la date du début du jeu, résidant (en France métropolitaine) à l'exception des salariés de la société organisatrice et de leur famille résident sous le même toit, et des salariés de la SCP DELBE MONTAMAT Huissiers de Justice à Mazamet (81).

Les participants doivent disposer d'un accès internet et bénéficier d'une adresse électronique et d'un numéro de téléphone, être célibataire, divorcé/e ou veuf/ve.

Il ne peut y avoir qu'une seule participation et qu'un seul gagnant par foyer.

Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par l'Organisatrice sans que celle-ci n'ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle. L'Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement et de l'arbitrage de la société organisatrice pour les cas prévus et non prévus.

*Les modalités particulières pourront figurer dans un avenant.*

### Article 3 : Modalités de participation

#### **3.1 – Jeu à l’attention des non-adhérents d’Odile Rencontres : 3 quiz avec un tirage au sort à l’issue de chaque quiz + un tirage au sort final**

**Etape 1 : un premier Quiz\*** sera publié sur le site internet odile-rencontres.com et sur le mini-site de l’application ReflexeMedia à partir du 04 décembre 2020 à minuit et visible sur le réseau social Facebook par une publication boostée. Le 1er quiz prend fin le 18 décembre à minuit. Le tirage au sort des participants sera effectué le 19 décembre. 3 gagnants seront tirés au sort (parmi les participants qui auront donné les bonnes réponses) et publiés le même jour sur le site internet et sur la page Facebook.

**Etape 2 : un deuxième quiz\*** sera publié sur le site internet odile-rencontres.com et sur le mini-site de l’application ReflexeMedia à partir du 19 décembre 2020 à minuit et visible sur le réseau social Facebook par une publication boostée. Le 2eme quiz prend fin le 03 janvier 2021 à minuit. Le tirage au sort des participants sera effectué le 04 janvier. 3 gagnants seront tirés au sort (parmi les participants qui auront donné les bonnes réponses) et publiés le même jour sur le site internet et sur la page Facebook.

**Etape 3 : un troisième quiz\*** sera publié sur le site internet odile-rencontres.com et sur le mini-site de l’application ReflexeMedia à partir du 04 janvier 2021 à minuit et visible sur le réseau social Facebook par une publication boostée. Le 3eme quiz prend fin le 19 janvier à minuit. Le tirage au sort des participants sera effectué le 20 janvier. 3 gagnants seront tirés au sort (parmi les participants qui auront donné les bonnes réponses) et publiés le même jour sur le site internet et sur la page Facebook.

**Etape 4 : finale : Chaque participant de chacun des quiz, s’il remplit le quiz jusqu’au bout et avec les bonnes réponses aura un ticket pour le tirage au sort final** (exemple : un participant qui participe à 1 quiz, aura un ticket, celui qui participe à deux quiz aura 2 tickets et celui qui participa à 3 quiz, 3 tickets). **Petit plus, celui qui publie le quiz sur son mur Facebook, aura un ticket supplémentaire.** (Exemple : celui donne les bonnes réponses à un quiz, remplit le formulaire et publie sur son mur Facebook, aura au final 2 tickets). **Le tirage au sort final aura lieu le 21 janvier 2020, 1 seul gagnant qui sera tiré au sort et publié sur le site internet et la page Facebook le même jour, le 19 janvier.**

*\*Quiz : les internautes devront répondre aux questions dont les réponses se trouveront sur le site internet odile-rencontres.fr et compléter le formulaire d’inscription dans lequel il devra notamment préciser son nom, prénom, adresse postale, téléphone et adresse mail. Chaque quiz contient 3 questions avec 3 suggestions de réponses et une case “indice”.*

Si l’une de ces étapes n’est pas respectée, le participant ne fera pas parti du tirage au sort.

### **3.2 – Jeu à l’attention des adhérents Odile Rencontres : 3 publications Facebook avec un tirage au sort par publication.**

**Etape 1 : une première publication sur la page Facebook Odile Rencontres sera adressée aux adhérents d’Odile Rencontres** à partir du 04 décembre 2020 à minuit et visible sur le réseau social Facebook. Les adhérents sont invités à “Liker” et “Commenter” la publication jusqu’au 18 décembre à minuit. Un tirage au sort des adhérents qui auront “Liké” et “Commenté” la publication sera effectuée le 19 décembre. 1 gagnant sera tiré au sort et publié le même jour sur le site internet et sur la page Facebook.

**Etape 2 : une deuxième publication sur la page Facebook Odile Rencontres sera adressée aux adhérents d’Odile Rencontres** à partir du 19 décembre 2020 à minuit et visible sur le réseau social Facebook. Les adhérents sont invités à “Liker” et “Commenter” la publication jusqu’au 03 janvier 2021 à minuit. Un tirage au sort des adhérents qui auront “Liké” et “Commenté” la publication sera effectuée le 04 janvier. 1 gagnant sera tiré au sort et publié le même jour sur le site internet et sur la page Facebook.

**Etape 3 : une troisième publication sur la page Facebook Odile Rencontres sera adressée aux adhérents d’Odile Rencontres** à partir du 04 janvier 2021 à minuit et visible sur le réseau social Facebook. Les adhérents sont invités à “Liker” et “Commenter” sur la publication jusqu’au 19 janvier 2020 à minuit. Un tirage au sort des adhérents qui auront “like” et “commenté” la publication sera effectuée le 20 janvier. 1 gagnant sera tiré au sort et publié le même jour sur le site internet et sur la page Facebook.

Si l’une de ces étapes n’est pas respectée, le participant ne fera pas parti du tirage au sort.

#### Article 4 : lots et Remise des lots

**Lot « non-adhérents d’Odile Rencontres » étape 1 : pour chacun des 3 gagnants : 1** entretien d’informations et de personnalité OFFERT + 1 magnum de vin rouge OFFERT  
soit un total de 3 entretiens d’une valeur de **65€** chacun + 3 magnums rouge d’une valeur de **40,90€** chacun

**Lot « non-adhérents d’Odile Rencontres » étape 2 : pour chacun des 3 gagnants : 1** entretien d’informations et de personnalité OFFERT + 1 magnum de vin ou de champagne OFFERT  
soit un total de 3 entretiens d’une valeur de **65€** chacun + 3 magnums rouge d’une valeur de **40,90€** chacun

**Lot « non-adhérents d’Odile Rencontres » étape 3 : pour chacun des 3 gagnants : 1** entretien d’informations et de personnalité OFFERT + 1 magnum de vin ou de champagne OFFERT  
soit un total de 3 entretiens d’une valeur de **65€** chacun + 3 magnums rouge d’une valeur de **40,90€** chacun

**Lot étape finale : 1 bon week-end gourmand et spa** (1 nuit avec petit-déjeuner, 1 dîner et 1 séance de bien-être pour 2 personnes – à choisir parmi les 690 séjours : hôtels 3\* et 4\*,

châteaux, manoirs et domaines En France et Europe d'une validité de 39 mois, frais de transport non inclus) d'une valeur de **151.92€**.

**Lot « adhérents » : pour chacun des 3 gagnants : un repas pour deux personnes O Plaisir des sens (D 703 - Sous la grande vigne, 24250 La Roque-Gageac) valable du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 2021 d'une valeur de 68€ (34€/pers).**

Chacune des dotations est attribuée de manière personnelle et incessible.

Les gagnants seront prévenus par téléphone ou par mail dans un délai de 5 jours et figureront sur une liste à laquelle ils pourront accéder sur le site [odile-rencontres.fr](http://odile-rencontres.fr) et sur la page Facebook Odile Rencontres.

Si cela n'a pas déjà été fait et selon le type de jeu, le gagnant devra donner ses nom, prénom, téléphone, adresse postale et mail dans un délai de 5 jours à compter de la 1<sup>e</sup> prise de contact par l'organisateur. A défaut, cela vaudra renonciation pure et simple de leur lot.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier et/ou remplacer tout lot par un équivalent en termes caractéristiques et/ou de même valeur sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée, en cas d'indisponibilité du lot ou que la livraison ne puisse être effectuée pour des raisons indépendantes de sa volonté.

L'organisation et les frais de transport, hébergement, restauration, non compris dans la dotation, restent à la charge exclusive du gagnant.

#### ***Préciser les modalités de retrait ou d'envoi.***

Chacun des lots sera à retirer dans l'une des agences Odile Rencontres (dont vous trouverez les coordonnées sur le site [odile-rencontres.com](http://odile-rencontres.com)). En cas de non retrait du lot, ce dernier restera à disposition du participant pendant **45 jours**. Les entretiens personnalisés sont sur rendez-vous et réalisés dans l'une des agences Odile Rencontres.

#### ***Modalités d'attribution afférentes :***

*Tout bon-cadeau est à utiliser selon les modalités et disponibilités suivantes :*

Entretien personnalisé : *selon les modalités et disponibilités d'Odile Rencontres. A réaliser dans l'une des 8 agences Odile Rencontres.*

Magnum de vin rouge : *selon les modalités et disponibilités d'Odile Rencontres et à retirer dans l'une des 8 agences Odile Rencontres.*

Bon Smartbox week-end gourmand & spa : *selon les modalités et disponibilités de SmartBox à retirer dans l'une des 8 agences Odile Rencontres.*

Menu Plaisir repas pour 2 personnes : *selon les modalités et disponibilités du Restaurant O Plaisir des Sens (D 703 - Sous la grande vigne, 24250 La Roque-Gageac), entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 juin 2021. Bon envoyé par mail et Réservation directement auprès du Restaurant.*

*En cas de dotation d'un séjour, la dotation comporte uniquement la prestation expresse, l'ensemble des frais et dépenses afférentes restent à la charge exclusive du gagnant. Le cas échéant tout gagnant devra choisir une date selon les disponibilités communiquées ultérieurement. Tout gagnant et tout accompagnant s'engagent à respecter toute formalité ou procédure afférente au séjour. Il devra se rendre disponible et communiquer dans un délai imparti les renseignements et documents nécessaires à l'organisation de la dotation. A défaut, le gain sera considéré comme perdu. Tout gagnant doit disposer des documents (passeports, visas...) valides, nécessaires au séjour, procéder aux formalités préalables d'enregistrement, assurances, et supporter les coûts afférents.*

Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession de la dotation est à l'entière charge du gagnant sans que celui-ci ne puisse demander une quelconque compensation à l'Organisatrice, ni aux sociétés prestataires ou partenaires. L'Organisatrice se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer le lot annoncé par un lot de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

#### Article 5 : Utilisation des données personnelles des participants

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité.

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par l'Organisatrice pour mémoriser leur participation au jeu et permettre l'attribution du lot. Les informations collectées pourront être utilisées par l'organisateur ou ses partenaires afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que leurs données personnelles communiquées dans le cadre de ce jeu fassent l'objet d'un traitement. Ils disposent également d'un droit d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce jeu, qu'ils peuvent faire valoir dès l'enregistrement de leur participation en s'adressant par courrier à l'adresse Odile Conseil, 1 Rue François Mialet 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE

Le gagnant autorise l'Organisatrice à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques ses coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de son lot.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en

s'adressant par courrier à : Odile Conseil, 1 Rue François Mialet 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE

Les traitements des données personnelles seront déclarés auprès de la CNIL.

#### Article 6 : Règlement du jeu

Le présent règlement est déposé auprès de la SCP Marie-Odile DELBE et Christine MONTAMAT, Huissiers de Justice associés, 29 Rue Edouard Barbey 81200 MAZAMET.

Le règlement pourra être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de l'Organisatrice par mail à [contact@odile-rencontres.com](mailto:contact@odile-rencontres.com) ou par courrier postal adressé à Odile Conseil, 1 Rue François Mialet 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE . Le prix du timbre sera remboursé sur demande au tarif économique en vigueur dans la limite d'une demande par foyer.

#### Article 7 : Propriété intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu, le présent règlement compris sont strictement interdites. Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

#### Article 8 : Responsabilité

La responsabilité de l'Organisatrice ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté, qui priverait partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou le gagnant du bénéfice de son gain.

L'Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux.

L'Organisatrice ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation de la dotation par le bénéficiaire ou des tiers dès lors que le gagnant en aura pris possession.

De même, l'Organisatrice, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol de la dotation dès lors que le gagnant en aura pris possession.

Ce jeu-concours n'est pas géré ou parrainé ni par Facebook ni par Instagram ni par tout autre réseau social, que l'Organisatrice décharge de toute responsabilité. La responsabilité de SCP Marie-Odile DELBE et Christine MONTAMAT, Huissiers de Justice associés, 29 Rue Edouard Barbey 81200 MAZAMET  
Tél 05 63 61 05 13 [scp.delbe.montamat@huissier-justice.fr](mailto:scp.delbe.montamat@huissier-justice.fr) [www.delbemontamat-huissier81.com](http://www.delbemontamat-huissier81.com)

Facebook ou Instagram ou tout autre réseau social ne pourra en aucun cas être recherchée lors de l'exécution du présent jeu.

La participation à un jeu organisé sur les réseaux sociaux nécessite de détenir un compte personnel sur lesdits réseaux et implique d'accepter l'ensemble des conditions d'utilisation de ces réseaux.

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et les limites du réseau internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau, dont l'absence de protection de certaines données contre des détournements et les risques de contamination par d'éventuels virus.

Lorsque le jeu nécessite de prendre et publier une photographie selon les conditions indiquées, chaque participant s'engage à ce que les contenus publiés ou partagés ne portent aucune atteinte aux droits de tiers, et s'interdit d'emprunter ou utiliser des contenus protégés par les droits de la propriété intellectuelle ou industrielle. Il s'interdit également de publier ou partager tout contenu à caractère pornographique, raciste, xénophobe, ainsi que toute photographie dénigrante ou portant atteinte à l'image, la vie privée, l'honneur, la réputation, de toute personne, ainsi que contraire aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public et/ou aux lois en vigueur.

Les participants autorisent la reproduction et la représentation gratuite de leur contenu sur le site concerné ainsi que sur les réseaux sociaux.

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le jeu, sans que sa responsabilité soit engagée. Aucun dédommagement ne pourra être demandé.

#### Article 9 : Litige & Réclamation

Le présent règlement est régi par la loi française.

L'Organisatrice se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'un mois après la fin du jeu, aucune contestation ne sera admise.

Toute réclamation doit être adressée au maximum dans le mois suivant la date de fin du jeu à l'Organisatrice.

#### Article 10 : Remboursements

Dans le cas de participations valides au jeu et, dans la limite du nombre de participations autorisé, le participant pourra obtenir le remboursement des frais de sa participation pendant toute la durée du jeu à raison d'un remboursement pendant toute la durée du jeu et dans le délai d'un mois à compter de sa date de clôture (cachet de la poste faisant foi).

Les frais engagés pour la participation au jeu via internet et/ou de demande de règlement seront remboursés sur simple demande adressée par courrier à Odile Conseil, 1 Rue François Mialet 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE .

Pour inscription le montant forfaitaire du remboursement sera de **1€** correspondant aux frais de communication occasionnés pour l'inscription au jeu, y participer et se connecter pour consulter les résultats.

La demande devra préciser : l'intitulé du jeu, la date et l'heure de participation, les nom prénom, coordonnées postales du participant et son adresse électronique, un justificatif de l'opérateur téléphonique ou fournisseur d'accès, un RIB/IBAN, et une copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

La demande sera adressée à Odile Conseil, 1 Rue François Mialet 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE

Si l'une des informations demandées devait manquer, aucune participation ne sera remboursée.

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à la durée de celle-ci (titulaires d'un abonnement avec accès non facturé à la minute de connexion) ne pourront pas obtenir de remboursement dans la mesure où leur connexion au site ne leur occasionne aucun frais particulier.

Dans l'hypothèse où les bases de remboursement définies ci-dessus ne couvriraient pas totalement les frais de participation, l'organisateur remboursera tout frais supplémentaire sur justificatif.

Les frais de photocopies de la facture pour effectuer la demande de remboursement pourra être remboursée sur demande sur la base de **(0.05€ TTC)** par photocopie.